

Montréal, le 8 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au
fonctionnement des relais pendant les oscillations de puissance stables
Dossier de la Régie : R-4082-2019**

Maître Cardinal,

Le 22 mars 2019, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant la levée de la suspension des exigences E2, E3 et E4 d'ici le 31 décembre 2019 afin que la norme PRC-026-1 trouve l'application nécessaire au Québec à partir du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Le 9 août 2019, le Coordonnateur déposait ses réponses à la demande de renseignements n^o 1 de la Régie de l'énergie datée du 1^{er} août 2019.

Le 30 août 2019, après avoir pris connaissance des réponses du Coordonnateur, la Régie s'interrogeait toujours sur les impacts de l'application de la norme sur les entités visées. Elle demandait au Coordonnateur de communiquer avec les entités propriétaires des installations visées par l'étude du Coordonnateur de la planification afin d'obtenir des estimations plus détaillées en ce qui a trait aux impacts associés à l'application de la norme.

Le 30 septembre 2019, le Coordonnateur déposait les estimations soumises par deux des entités visées par l'étude du Coordonnateur de la planification.

Par la présente, la Régie demande au Coordonnateur d'élaborer sur les impacts sur la fiabilité de poursuivre la suspension de l'application des exigences E2, E3 et E4 de la norme PRC-026-1 aux installations RTP non-BPS raccordées au RTP au terme du présent dossier.

Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre à la présente **au plus tard le 18 octobre 2019 à 16 h.**

Veillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml